



RECU EN PREFECTURE

Le 13 avril 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220407-D00679610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 09), Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 03 incluse), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 04), M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESEA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 43 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 04), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (jusqu'à la question n° 43 incluse), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n° 05), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAFF (à compter de la question n° 05)

Secrétaire :

Mme Juliette SORLIN

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie-Thérèse MICHEL

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 08 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 04), M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 03 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Marie ETEVENARD à M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 44), M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 03 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 44), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 04 incluse), Mme Marie ZEHAFF à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 04 incluse)

OBJET : 21 - NPNRU de Planoise - Déconstruction par Habitat 25 d'un immeuble situé 4 à 8 rue de Bruxelles

NPNRU de Planoise
Déconstruction par Habitat 25 d'un immeuble situé 4 à 8 rue de Bruxelles

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	24/03/2022	Favorable unanime (1 abstention)

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de solliciter l'avis du Conseil Municipal sur la déconstruction, dans le cadre du NPNRU de Planoise, d'un immeuble propriété d'Habitat 25 sis 4,6 et 8 rue de Bruxelles

I. Contexte

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Planoise, les études menées ont abouti à un souhait de déconstruction d'un volume important de logements sociaux sur le quartier.

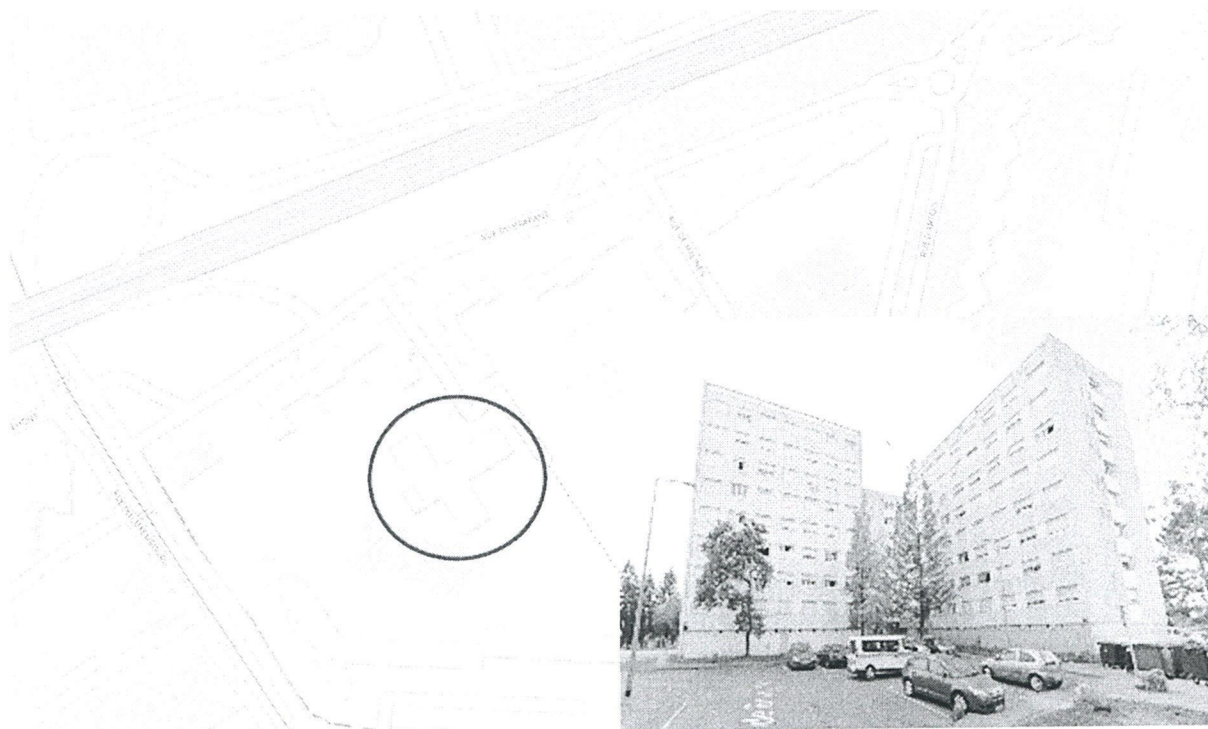
II. Projet de déconstruction dans le cadre du NPNRU de Planoise d'un ensemble immobilier sis 4, 6 et 8 rue de Bruxelles à Besançon, propriété d'Habitat 25.

Analyse technique

Habitat 25 est propriétaire d'un ensemble immobilier sis 4,6 et 8 rue de Bruxelles à Besançon. Ce patrimoine mis en service en 1970 compte 96 logements répartis sur 3 entrées et 7 niveaux, selon les typologies suivantes 24 T1 bis, 48 T2 et 24 T5.

Peu attractif de par son environnement, ce patrimoine fait face à une vacance importante, 31 logements sont vacants à ce jour.

Le plan stratégique patrimonial d'Habitat 25 prévoit la déconstruction de cet ensemble immobilier en 2024 conformément au planning global de l'opération de renouvellement urbain. Cette démolition s'inscrit dans la continuité du programme engagé dans le précédent PRU.



III. Modalités de concertation avec les habitants / Relogement et accompagnement des locataires

L'information et la concertation des locataires sont prévues :

- indirectement par le biais de leurs associations siégeant aux Conseils d'Administration des bailleurs et pour Habitat 25 en Conseil Départemental de Concertation Locative,
- directement via des réunions d'information sur le projet de démolition et les modalités d'accompagnement au relogement, en partenariat avec Grand Besançon Métropole,
- par l'envoi de courriers individuels reprenant l'essentiel des informations transmises oralement.

Pour accompagner les ménages dans leur relogement, Habitat 25 fera appel à un prestataire extérieur dans le cadre d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale dont les missions seront :

- le diagnostic des situations de chaque locataire,
- l'élaboration d'un projet individualisé de relogement en conformité avec la « Charte des relogements » de Grand Besançon Métropole et les objectifs du NPNRU,
- la mise en œuvre des actions de relogement, de la recherche d'un logement jusqu'à l'installation dans celui-ci,
- la participation au GTR (Groupe Technique Relogement) piloté par l'État, Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon, et qui valide les propositions de relogement,
- l'évaluation des relogements.

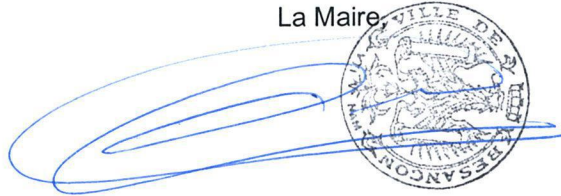
Il est aussi prévu :

- la mise en place d'un marché de déménagement auprès d'une société spécialisée,
- la prise en charge des frais annexes (ouverture des compteurs électriques, transfert d'adresse postale...).

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la déconstruction de l'immeuble, propriété d'Habitat 25, sis 4 à 8 rue de Bruxelles à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

M. Jean-Hugues ROUX (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions*: 9

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.